



FONDATION ETHOS

RAPPORT ANNUEL 2024

Photo de couverture : « The Forest Tower », Gissselfeld Kloster au Danemark.

©© Ethos, mai 2025

Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet du consentement de la Fondation Ethos, Genève. Toute citation doit s'effectuer avec l'indication de la source.

Imprimé sur papier recyclé 100 % à base de vieux papiers, certifié « Blauer Engel ».

www.ethosfund.ch

La **Fondation Ethos** regroupe plus de 250 caisses de pension et institutions suisses exonérées fiscalement. Créée en 1997, elle a pour but de promouvoir l'investissement socialement responsable et de favoriser un environnement socioéconomique stable et prospère.

Signatory of:



La société **Ethos Services** assure des mandats de conseil dans le domaine des investissements socialement responsables. Ethos Services propose des fonds de placement socialement responsables, des analyses d'assemblées générales d'actionnaires avec recommandations de vote, un programme de dialogue avec les entreprises ainsi que des ratings et analyses environnementales, sociales et de gouvernance des sociétés. Ethos Services appartient à la Fondation Ethos et à plusieurs membres de la Fondation.

Certified

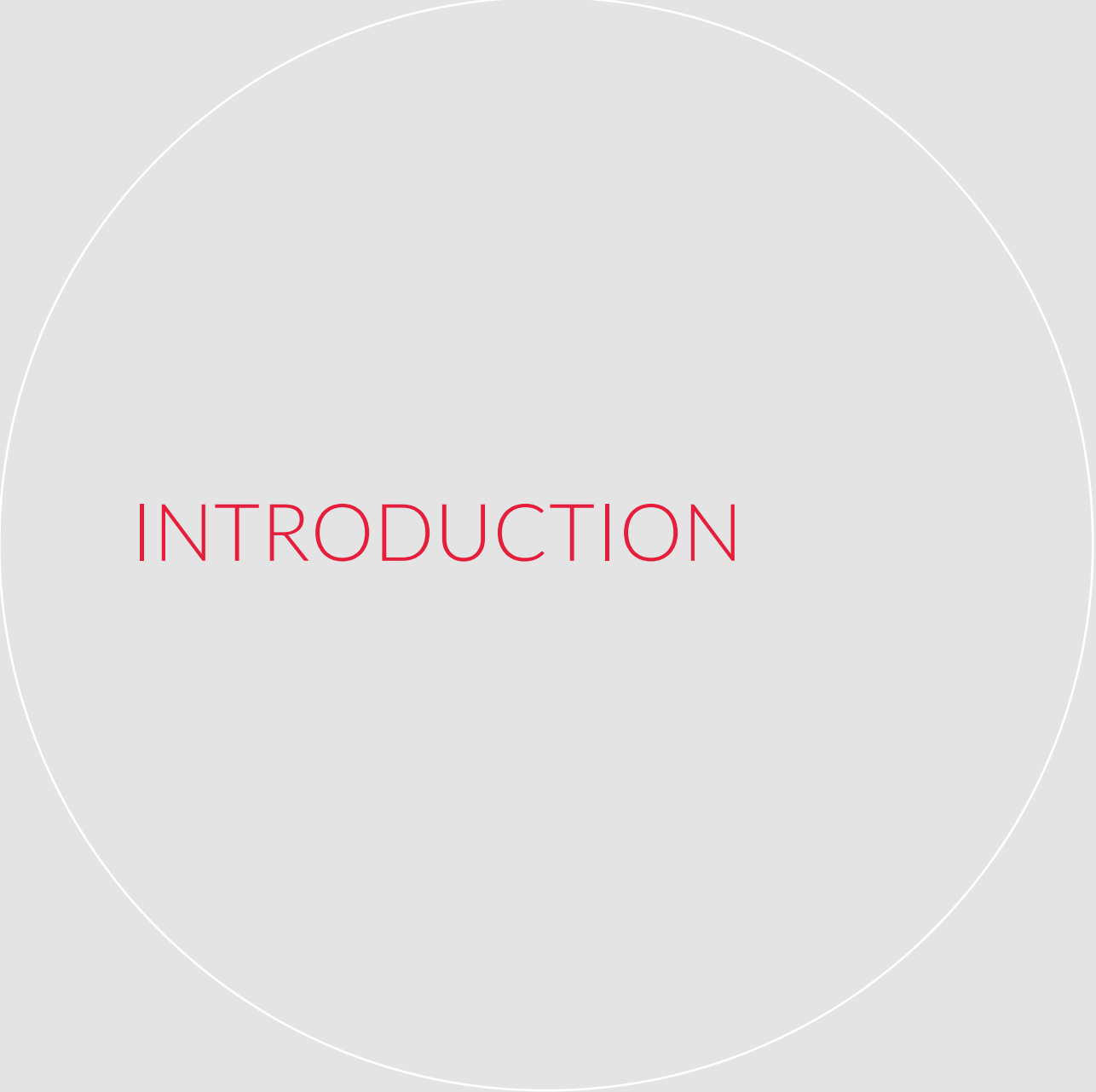


Corporation

Table des matières

INTRODUCTION	3
PRINCIPES D'ETHOS POUR L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	4
1. GROUPE ETHOS	5
1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE	5
1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS	5
CHIFFRES CLÉS 2024	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT	7
ACTIVITÉS EN 2024	9
FONDATION EN BREF	10
L'ANNÉE 2024 EN REVUE	11
PARTICIPATION D'ETHOS À DES REGROUPEMENTS	15
GOUVERNANCE	17
2. FONDATION ETHOS	18
2.1 MEMBRES	18
2.2 BUTS ET STRUCTURE	18
2.3 CONSEIL DE FONDATION	20
2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION	23
2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	24
2.6 PARTICIPATION	24
2.7 ORGANE DE RÉVISION	24
2.8 POLITIQUE D'INFORMATION	24
ÉTATS FINANCIERS 2024	25
3. RÉSULTATS 2024	26
3.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS	26
4. COMPTES DE LA FONDATION ETHOS	27





INTRODUCTION

Principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable

Principe 1 : Agir en investisseur responsable

En tant qu'investisseur socialement responsable, Ethos veille à conduire ses activités en respectant les meilleures pratiques en matière d'éthique des affaires. Cela suppose d'être indépendant, professionnel et transparent dans l'ensemble de ses activités. Conscient de sa responsabilité fiduciaire, Ethos cherche à offrir un rendement à long terme aux investisseurs de ses fonds de placement.

Principe 2 : Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs des membres de la Fondation telles qu'énoncées dans sa Charte.

Principe 3 : Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux définis

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos exclut les sociétés dont le comportement viole les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable.

Principe 4 : Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Dans le cadre de ses fonds de placement, Ethos investit en priorité dans les sociétés et les débiteurs qui bénéficient d'une évaluation ESG supérieure à la moyenne.

Principe 5 : Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement

Ethos investit en priorité dans les sociétés à faible intensité carbone. Sa politique de placement en la matière se fonde sur l'élaboration d'un rating carbone Ethos des sociétés et le dialogue actionnarial concernant leur stratégie environnementale, de même que la réduction et la publication de l'empreinte carbone de ses fonds de placement.

Principe 6 : Évaluer les sociétés selon leur impact environnemental et social

Ethos favorise l'investissement dans des entreprises qui proposent des produits et services ayant un impact positif d'un point de vue social et/ou environnemental. Sa politique de placement en la matière se fonde sur une méthodologie qui recense les secteurs d'activités considérés comme ayant un impact positif.

Principe 7 : Exercer les droits de vote d'actionnaire

Ethos exerce systématiquement ses droits de vote d'actionnaire conformément à ses lignes directrices de vote fondées sur les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Les lignes directrices de vote et les positions de vote sont communiquées sur internet.

Principe 8 : Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés

Ethos engage un dialogue direct avec les sociétés suisses cotées sur les problématiques ESG. Sur le plan international, Ethos soutient les initiatives collectives qui sont en ligne avec sa Charte.

Principe 9 : Intensifier les mesures d'actionnariat actif si nécessaire

Ethos peut intensifier les mesures d'actionnariat actif en intervenant en assemblée générale, en présentant des résolutions d'actionnaire, en se regroupant avec d'autres actionnaires ou en ayant recours à la justice. De telles mesures sont prises lorsque le dialogue est bloqué et qu'il est nécessaire de défendre les intérêts à long terme des actionnaires et des autres parties prenantes.

1. Groupe Ethos

1.1 STRUCTURE ET GOUVERNANCE

Le Groupe Ethos se compose de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services. Toutes les activités des deux entités du Groupe Ethos se fondent sur les buts précisés dans la Charte d'Ethos et les Principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable (ISR), eux-mêmes fondés sur le concept de développement durable.

Le Groupe Ethos privilégie une information transparente tant envers ses membres et ses actionnaires qu'à l'égard de la société civile dans son ensemble. Le Groupe Ethos veille à maintenir son indépendance envers les sociétés analysées et un professionnalisme dans toutes ses activités.

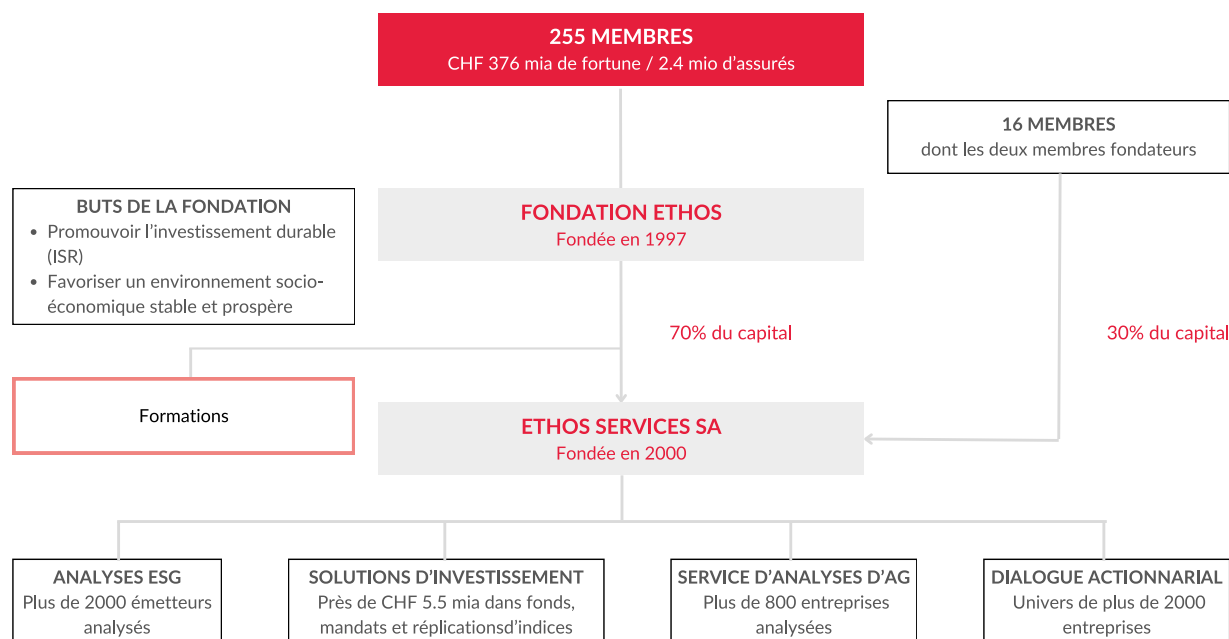
La Fondation Ethos est placée sous la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. La législation sur les fondations donne les pouvoirs au conseil de fondation. Cependant, pour garantir un échange de vue et permettre aux membres de s'exprimer sur la gouvernance de la Fondation, une Assemblée ordinaire des membres est organisée annuellement durant laquelle les membres peuvent exprimer des recommandations à l'attention du conseil de fondation. Tant la Fondation Ethos qu'Ethos

Services SA se soumettent volontairement à une révision ordinaire de leurs comptes, bien que les conditions d'une telle révision ne l'exigent pas.

1.2 RÉPARTITION DES RÔLES DES PRÉSIDENTS

Dans le cadre de la répartition des tâches entre les deux présidences, le président de la Fondation a des tâches spécifiques en matière de communication, de représentation d'Ethos auprès des membres, ainsi qu'en matière de dialogue avec les sociétés cotées, en assurant avec la direction les rencontres avec les présidentes et les présidents de ces entreprises. La présidente d'Ethos Services SA assure, quant à elle, la supervision des activités opérationnelles.

Un membre du conseil de fondation d'Ethos siège au conseil d'administration d'Ethos Services SA en qualité de représentant de la Fondation Ethos, actionnaire majoritaire d'Ethos Services SA. Dans un souci de coordination, des séances régulières réunissent le président du conseil de fondation, la présidente du conseil d'administration, le directeur et le directeur adjoint.



Chiffres clés 2024

		2024	2023	2022	2021	2020
FONDATION ETHOS	FINANCES					
	Revenus	773'548	1'159'801	1'457'043	1'128'508	688'121
	Dépenses	-686'057	-639'818	-652'390	-524'594	-437'266
	Résultat net	68'712	447'639	691'963	513'862	218'325
	Fonds propres	3'515'892	3'447'222	2'999'583	2'307'620	1'793'758
	MEMBRES					
	Nombre de membres	255	252	245	232	231
ETHOS SERVICES SA	Fortune des membres (milliards CHF)	376	356	369	329	291
	FINANCES					
	Revenus	10'723'753	9'770'800	10'011'847	9'761'144	7'982'174
	Dépenses	-9'649'119	-9'019'685	-7'690'577	-6'895'196	-6'009'750
	Résultat net	1'038'094	758'658	1'800'063	2'412'525	1'729'397
	Fonds propres	8'208'075	7'669'081	8'079'743	7'848'280	6'555'165
	Rendement des fonds propres	13.1 %	9.6 %	22.6 %	33.5 %	28.4 %
	Dividende par action	475*	350	820	1'100	785
	PRESTATIONS					
	Fonds Ethos et fonds conseillés (millions CHF)	3'571	3'569	2'902	3'534	2'099
	Réplication des indices Ethos (millions CHF)	1'529	1'195	1'056	1'150	710
	EEP Suisse - nombre de membres	189	179	163	153	151
	EEP Suisse - fortune des membres (milliards CHF)	382	346	357	295	264
	EEP International - nombre de membres	117	111	99	77	62
	EEP International - fortune des membres (milliards CHF)	302	281	284	217	186
	ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ					
	Collaboratrices et collaborateurs (équivalents plein temps)	37.1	35.1	30.2	25.2	22.6
	Intensité CO ₂ e des fonds Ethos en actions (tonnes CO ₂ e / million CHF) **	37.3	37.5	45.4	40.0	41.1
	Consommation électrique (kWh)	13'820	14'130	12'528	11'360	11'696
	Consommation papier (pages A4)	52'726	65'403	141'634	113'410	155'591

* dividende proposé à l'assemblée générale du 17 juin 2025.

** en tenant compte uniquement des émissions des domaines 1 et 2 des entreprises financées.

Message du Président

Retour à la réalité

Lors des premiers jours de son mandat, Donald Trump a fait supprimer la base de données de l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA). Il a ensuite démantelé l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et s'est retiré de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Certains États américains avaient déjà, des années auparavant, décrété des boycotts contre des banques qui soutenaient les normes environnementales ou les principes ESG.

Si les dimensions de la politique menée par les États-Unis sont nouvelles, les motivations qui la sous-tendent ne le sont pas. Dans le capitalisme manchestérien du XIX^e siècle, les économistes libéraux affirmaient que les réglementations sociales et environnementales ne faisaient que perturber les affaires. Ce sont pourtant les mouvements sociaux qui ont obtenu l'interdiction du travail des enfants, les conventions collectives et l'égalité des droits. Ces progrès ont permis de créer de la prospérité pour tous.

Mise en péril par un conservatisme radical

Lors de la Journée de l'industrie allemande 2007, la chancelière de l'époque Angela Merkel a déclaré qu'elle s'opposerait de toutes ses forces à des limites d'émissions de gaz à effet de serre (GES) plus strictes dans l'Union européenne. La « vision conservatrice » de l'industrie automobile allemande, axée sur la conservation du pouvoir et la valeur actionnariale à court terme, l'a conduite à recourir à des stratagèmes et à formuler de fausses promesses concernant le « diesel propre ».

Enfin, une organisation environnementale européenne a fait mesurer les émissions de GES des voitures allemandes et a déposé plainte. Rien qu'en Amérique du Nord, le scandale du diesel a coûté au groupe Volkswagen 15 milliards de dollars en amendes et en frais de rachat.

Ne pas soutenir les bons produits ?

Les véritables coûts de ce scandale pour l'économie allemande n'apparaissent vraiment qu'aujourd'hui. Dès 2009, la Chine a misé sur l'électromobilité, avec un succès croissant. Quinze ans plus tard, les parts de marché des constructeurs automobiles allemands se sont dramatiquement effondrées.

La politique allemande de l'époque n'a pas non plus su soutenir l'industrie solaire nationale. L'Allemagne a perdu sa position de leader du marché en restant trop dépendant du charbon et du gaz naturel russe.

Aucun fabricant allemand de panneaux solaires n'a survécu et la Chine a accueilli la technologie solaire allemande à bras ouverts. Le reste appartient à l'histoire.

Rééquilibrage du marché boursier

Trump mène actuellement une véritable chasse aux sorcières, sans se rendre compte que derrière ses barrières douanières, il existe une forte demande mondiale pour les produits américains. Cette demande se tournera encore plus vers la Chine.

Fin 2024, les actions américaines ont atteint des niveaux record. Est-ce que cela va durer ? L'effondrement de Nvidia fin janvier 2025, avec 465 milliards de dollars de pertes, pourrait avoir été un premier avant-goût.

Les produits qui nuisent à la collectivité n'ont pas d'avenir à long terme. Ceux qui ignorent les faits et méprisent les processus démocratiques pourraient se tromper.

Les investisseurs orientés à long terme continueront à intégrer les évaluations ESG dans leurs décisions d'investissements. Les investissements basés sur des stratégies commerciales dépassées peuvent être filtrés en sous-pondérant ou en évitant les sociétés problématiques.

8 % de rendement

Il y a 20 ans, Ethos et Vontobel ont créé le fonds de placement « *Vontobel/Ethos Swiss Mid & Small* ». Ethos a défini l'univers de placement selon des critères de durabilité, tandis que l'équipe de Vontobel a sélectionné les titres appropriés. L'empreinte carbone a toujours été inférieure à celle de l'indice de référence.

La valeur de ce fonds a augmenté de 8 % par an depuis 2004 (soit plus de 370 %) et a dépassé l'indice SPI de plus de 1 % par an. Cela démontre que les critères ESG et le succès des investissements ne sont pas incompatibles.



Rudolf Rechsteiner

Président du conseil de fondation d'Ethos





ACTIVITÉS EN 2024

Fondation en bref

Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation conduit de nombreuses activités, principalement par le biais de sa filiale Ethos Services SA (ESSA). Le capital est détenu par la Fondation Ethos (70 %) et par seize caisses de pension membres d'Ethos (30 %).

La Fondation Ethos s'engage notamment en tant qu'actionnaire actif auprès des sociétés cotées afin de promouvoir une meilleure gouvernance, ainsi que davantage de responsabilité et de durabilité. Elle communique de manière transparente afin de sensibiliser les investisseurs institutionnels, les sociétés cotées et la société civile en général sur les thématiques pertinentes de l'investissement socialement responsable et de la bonne gouvernance. La Fondation Ethos publie l'ensemble de ses recommandations de vote, ainsi que ses prises de position.

Ce rapport annuel donne un bref aperçu des nombreuses activités conduites en 2024 par la Fondation Ethos et sa filiale Ethos Services SA, notamment par le biais des deux pools de dialogue qui regroupent de nombreuses caisses de pension suisses.

255

institutions membres au 31.12.2024

LES VALEURS D'ETHOS



INDÉPENDANCE

Ethos est une fondation de droit suisse principalement financée par des investisseurs institutionnels, permettant à Ethos d'agir en toute indépendance. Ethos n'offre pas de services de conseil aux sociétés analysées.

PROFESSIONNALISME

Ethos dispose d'une excellente connaissance des sociétés suisses au vu du dialogue actionnarial mené tout au long de l'année.

TRANSPARENCE

Ethos publie sur son site internet son rapport annuel et ses comptes. En matière d'exercice des droits de vote, Ethos communique publiquement ses lignes directrices de vote et ses positions de vote.

L'année 2024 en revue

LISTE DES CAMPAGNES SIGNÉES PAR LA FONDATION ET PAR L'ETHOS ENGAGEMENT POOL INTERNATIONAL EN 2024

ENVIRONNEMENT

- Investor letter to JBS : 23.07.2024
- Investor letter to SBTi Board : 03.07.2024
- Nature CIC (WBA) : 25.01.2024

SOCIAL

- Investor Letter on Child Labor in Sugar Supply Chain in Maharashtra : 19.07.2024
- CIC on violence and harassment in global supply chains : 05.06.2024
- Investor letter to Semiconductor Industry Association (SIA) : 15.05.2024
- Letter on child labor and living income in cocoa sector : 16.04.2024
- Support for EU forced labor legislation : 15.04.2024

GOUVERNANCE

- SuMi TRUST « Corporate Governance Survey 2024 » on Japanese companies : 16.08.2024
- Investor statement on shareholder rights : 22.05.2024

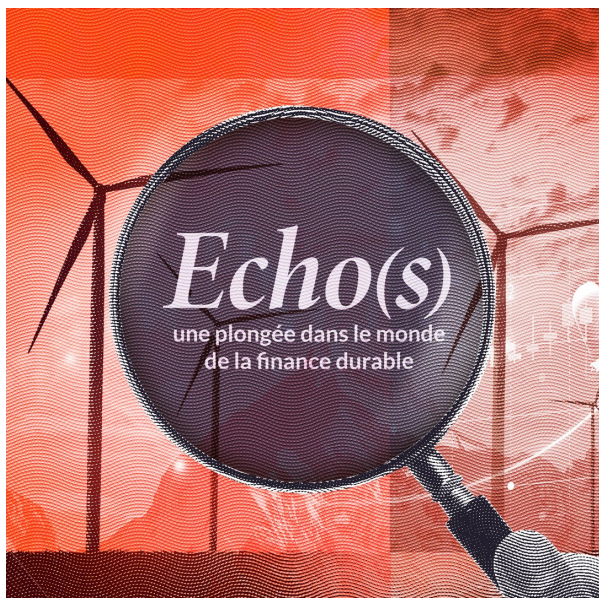
UNE ANNÉE RICHE ET INTENSE POUR LA FONDATION ETHOS

L'année 2024 a été une année particulièrement dynamique pour la Fondation Ethos, dont l'objectif est de sensibiliser le maximum de personnes à l'investissement responsable et au développement durable. La Fondation Ethos a ainsi contribué à la diffusion d'une série de podcasts sur la finance durable et lancé ses premiers modules de formation destinés aux représentants de la prévoyance ainsi qu'à toutes celles et ceux qui s'intéressent aux enjeux de l'investissement responsable et durable. Elle s'est également montrée considérablement active durant la saison des assemblées générales (AG) en participant notamment au dépôt de plusieurs résolutions d'actionnaires liées à la durabilité. Elle a contribué à la publication d'une étude sur la saison des AG des entreprises cotées en Suisse et pris position publiquement en faveur d'un renforcement de la réglementation en matière de reporting extra-financier des entreprises dans le cadre d'une procédure de consultation. Pour couronner le tout, la Fondation Ethos s'est vu remettre le prix d'éthique en finance 2024 décerné par l'Institut d'analyse financière de l'Université de Neuchâtel.

Retour en arrière. Au mois de février 2024, la Fondation Ethos parrainait et lançait « Echos », une série de podcasts consacrés à la finance durable réalisée par « NousProd », une agence de production audiovisuelle basée à Lausanne. Cette série de 12 épisodes d'une durée de 15 à 20 minutes chacun replongeait dans les deux dernières décennies qui ont vu le système financier et le monde de l'investissement se transformer en profondeur. Gouvernance, rémunérations, responsabilité sociale et environnementale des entreprises, impact climatique, Greenwashing, IA responsable : tous les principaux enjeux liés à la finance durable étaient traités et décortiqués par des journalistes indépendants. Produit aussi bien en français qu'en allemand, chaque épisode était aussi l'occasion d'écouter un ou une experte reconnue (Lucie Pinson, Tariq Fancy, Mathilde Farine, Patrick Odier etc.) partager son expérience, son analyse et sa vision de l'investissement durable et responsable.

À l'origine de ce projet, on retrouvait la volonté pour la Fondation Ethos de promouvoir l'investissement socialement responsable et le développement durable, conformément à ses buts originels. « On parle beaucoup de finance durable aujourd'hui mais en fin de compte peu des personnes savent réellement de quoi il s'agit, soulignait ainsi Rudolf Rechsteiner, président de la Fondation Ethos. Or, nous sommes toutes et tous concernés, ne serait-ce que du fait que les caisses de pension investissent l'argent de nos retraites dans des entreprises cotées en bourse qui sont elles-mêmes confrontées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des plus importants. »

En parrainant cette série de podcasts, la Fondation Ethos souhaitait aussi mettre en lumière les succès et les progrès qui ont été accomplis ces vingt dernières années grâce à l'engagement d'investisseurs concernés et engagés. Les douze épisodes, qui restent d'actualité, sont toujours disponibles, que ce soit sur le site internet d'Ethos ou sur les principales plateformes d'écoute.



LA FORMATION AU CŒUR DE NOTRE ENGAGEMENT POUR LA DURABILITÉ

Au mois de septembre 2024, la Fondation Ethos franchissait une autre étape importante dans le développement de ses activités et lançait officiellement ses nouveaux programmes de formation sur la durabilité. Le premier module d'introduction, disponible en ligne gratuitement, présente les principes fondamentaux de la durabilité et permet d'identifier les différents moyens d'action dont disposent les investisseurs pour investir de manière durable et responsable. En 2025, quatre modules supplémentaires, qui formeront le cours de base d'Ethos, permettront d'approfondir des fondamentaux de la finance durable que sont la responsabilité fiduciaire des investisseurs, les différentes réglementations, les décisions d'investissement durables et les mesures de l'actionnariat actif. Dans un deuxième temps, des modules plus avancés sur des thématiques spécifiques en lien avec l'actualité (réglementations, initiatives d'investisseurs responsables, nouveaux outils liés à l'actionnariat actif, etc.) seront développés et formeront une bibliothèque de micromodules dans laquelle les utilisateurs et les utilisatrices pourront piocher en fonction de leurs intérêts et de leurs besoins. Cette organisation modulaire permettra ainsi d'apprendre à son rythme, en fonction de son rôle au sein de son organisation et de ses connaissances préalables.

Si ces formations s'adressent en premier lieu aux membres des conseils de fondation des caisses de pension ainsi qu'à toutes les personnes impliquées dans la gestion d'actifs financiers, elles sont également conçues pour celles et ceux qui souhaitent en apprendre davantage sur la finance durable, ses enjeux, ses défis et les moyens d'actions qui existent aujourd'hui pour investir de manière durable et responsable. « Il s'agit non seulement de promouvoir l'investissement responsable auprès de nos membres et de nos clients en leur proposant une plateforme d'éducation adaptée à leurs besoins, mais aussi au sein de la société civile et du secteur de la finance en devenant un acteur de référence dans la formation continue », expliquait ainsi Cécile Biccari, qui a rejoint Ethos au début de l'année 2024 afin de développer et de faire rayonner ces programmes de formation.

Outre les podcasts et les programmes de formation, la saison 2024 des AG a occupé une grande place dans les activités de la Fondation Ethos cette année. Comme mentionné précédemment, Ethos a ainsi notamment participé et collaboré au dépôt de plusieurs résolutions d'actionnaires liées à des enjeux de durabilité l'année dernière. La première d'entre elles a été déposée au mois de janvier, avec une coalition de 27 investisseurs internationaux (dont plusieurs membres de la Fondation Ethos), à l'AG de Shell. Cette résolution exigeait de l'entreprise pétrolière qu'elle revoie ses objectifs climatiques afin de les aligner sur ceux de l'Accord de Paris. Autrement dit, qu'elle respecte ses propres engagements pris ces dernières années en remodelant sa stratégie, ses investissements et son modèle d'affaires afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre conformément à un scénario d'un réchauffement climatique global de 2 °C au maximum (et aussi proche que possible de 1.5 °C) d'ici à 2050.

« Lorsque le dialogue actionnarial ne suffit pas à faire évoluer les pratiques des entreprises, il est nécessaire de recourir à des mesures d'intensification, expliquait alors Vincent Kaufmann, directeur de la Fondation Ethos. C'est aussi une question de crédibilité de l'actionnariat actif. Car l'on ne peut pas se contenter d'inciter les entreprises à s'améliorer et ne rien faire de plus si cet engagement ne porte pas ses fruits, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un enjeu aussi urgent et fondamental que le climat. » La résolution a finalement obtenu un taux de soutien de 18.6 % lors de l'AG de Shell qui s'est tenue le 21 mai 2025, ce qui constitue un relativement bon résultat et a permis d'envoyer un message fort au conseil d'administration.

La Fondation Ethos et une coalition de 19 investisseurs internationaux, représentant plus de EUR 1'000 milliards d'actifs sous gestion, ont également déposé une résolution d'actionnaires à l'AG 2024 de TotalEnergies afin de demander la séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. Et mettre ainsi fin à un cumul des mandats qui prévalait depuis 2015 au sein de l'entreprise. Pour la Fondation Ethos et les cosignataires de cette résolution, la dissociation des rôles visait notamment à améliorer le dialogue avec le conseil d'administration sur les enjeux climatiques et de transition en assurant un meilleur équilibre des pouvoirs alors que pour de nombreux investisseurs la stratégie de transition menée jusqu'à présent par TotalEnergies n'est pas suffisamment ambitieuse.

Malheureusement, TotalEnergies a refusé d'inscrire cette résolution à l'ordre du jour de son AG, argumentant que cet aspect de sa gouvernance était du seul ressort de son conseil d'administration. Malgré un recours devant un tribunal de commerce de Nanterre, cette décision a été confirmée, si bien que les actionnaires de TotalEnergies n'ont finalement pas pu s'exprimer ni voter sur la question de la séparation des pouvoirs.

Pour Ethos et de nombreux observateurs, cette décision était toutefois incompréhensible et représentait une entrave importante à la démocratie actionnariale. En conséquence, Ethos a recommandé de voter contre la réélection de tous les membres du conseil d'administration qui se présentaient à réélection. Finalement, le président-directeur général, qui se présentait pour un nouveau mandat de trois ans, n'a obtenu que 75.7 % des voix, ce qui représente un résultat clairement insatisfaisant pour le dirigeant de l'une des plus grandes entreprises cotées en France.

Enfin, au mois de mars 2024 la Fondation Ethos a également participé au dépôt d'une résolution d'actionnaires à l'AG de Yara International, une entreprise norvégienne active dans le secteur des engrais. Cette résolution demandait non seulement à l'entreprise de se fixer des objectifs de réduction de ses émissions de GES qui soient validés par la science, ce qui permet de les rendre crédibles, mais aussi et surtout qu'ils tiennent compte des émissions indirectes de l'entreprise liées au cycle de vie de ses produits, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Or, ces émissions dites du domaine 3 représentent la grande majorité de ses émissions. Malheureusement cette résolution d'actionnaires n'a obtenu que 8 % des votes.



Pour la Fondation Ethos, l'année 2024 a également été marquée par le financement d'une étude sur la saison des AG des entreprises suisses cotées en bourse, et plus particulièrement sur la qualité et la transparence de leurs rapports de durabilité qui étaient soumis pour la première fois au vote de leurs actionnaires cette année. Cette étude détaillée, publiée au mois d'octobre et présentée lors d'une conférence de presse organisée à Zurich, a malheureusement révélé d'importantes lacunes dans les rapports publiés par les différentes entreprises du SPI.

Face à ces résultats clairement insatisfaisants de la part des plus grandes entreprises suisses cotées en bourse, la Fondation Ethos a pu profiter d'une procédure de consultation mise en place par le Conseil fédéral pour faire part de ses exigences en matière de reporting extra-financier des entreprises. Cette consultation, qui s'est déroulée à la fin de l'été 2024, avait pour objectif de revoir le Code des obligations et de renforcer le cadre réglementaire suisse afin de l'aligner davantage sur la directive CSRD, plus stricte, de l'Union européenne.

Dans une prise de position publique, la Fondation Ethos a ainsi proposé plusieurs points d'amélioration (dont certains étaient également inclus dans le projet de révision de la loi du Conseil fédéral). Tout d'abord, il est essentiel que les rapports de durabilité publiés suivent un certain standard de reporting internationalement reconnus, tels que les GRI ou les normes européennes ESRS. De tels standards permettent en effet d'évaluer et de comparer plus efficacement les pratiques des entreprises. Deuxièmement, Ethos a proposé que les rapports de durabilité soient soumis à une entreprise de révision externe ou à un organisme d'évaluation de la conformité, au même titre que les comptes et les états financiers des entreprises. Une telle révision permet en effet de garantir la fiabilité du contenu mais également de réduire le risque de « Greenwashing ». Ethos est également d'avis qu'il faut obliger les entreprises à soumettre l'entier de leur rapport de durabilité à un contrôle externe, et pas seulement une partie des indicateurs. Troisièmement, la Fondation Ethos a demandé qu'il soit clairement établi, comme l'exige d'ailleurs l'esprit de la loi actuelle, que ces rapports de durabilité soient soumis au vote contraignant des actionnaires et non pas au vote consultatif comme un certain nombre d'entreprises du SPI l'ont considéré en 2024.

Enfin, la Fondation Ethos et sa méthodologie « Ethos Climate transition ratings » se sont vu remettre, au mois de mai, le prix d'éthique en finance 2024. Décernée par l'Institut d'analyse financière de l'Université de Neuchâtel, cette distinction honorifique récompense chaque année les « pratiques exemplaires d'organisations actives sur les marchés financiers ».



Depuis sa création en 1997, la Fondation Ethos s'est efforcée de développer des services innovants pour aider et soutenir les caisses de pension suisses à investir de manière durable et responsable. Les équipes d'Ethos Services ont ainsi travaillé pendant plusieurs mois afin de développer une méthodologie qui permette de mesurer les progrès tangibles réalisés par les entreprises en vue de limiter leur impact climatique et d'aligner leurs activités sur les objectifs de l'Accord de Paris. Car si un nombre croissant d'entreprises s'engagent aujourd'hui à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, il reste encore difficile de pouvoir s'assurer de la fiabilité et de la crédibilité de ces promesses.

Or, c'est justement l'un des objectifs des « Ethos Climate transition ratings » : déterminer l'impact climatique des entreprises en évaluant la crédibilité de leurs stratégies climatiques. Pour cela, la méthodologie d'Ethos tient compte notamment du niveau d'atteinte des objectifs passés, du budget carbone à disposition ou encore du recours par l'entreprise aux puits carbone afin de compenser les émissions émises et d'atteindre les objectifs fixés (une pratique considérée comme moins crédible que la réduction pure et simple des émissions).

« Il est intéressant de noter qu'en dépit de l'urgence du problème, il n'existe pour l'heure aucune norme internationalement reconnue pour mesurer les efforts d'une entreprise face aux changements climatiques, ni aucune norme prospective. C'est ce qu'a corrigé la Fondation Ethos, soulignait ainsi le jury du prix d'éthique en finance présidé par le professeur Eelco Fiole. En tant que telle et sans hésitation, la méthodologie d'Ethos est une pratique exemplaire qui mérite l'attention et un large suivi, en Suisse, au Liechtenstein et au-delà. »

Pour le directeur de la Fondation Ethos, qui se réjouissait de l'obtention de ce prix, celui-ci distinguait et récompensait avant tout le travail le travail déterminé et la forte conviction des équipes d'Ethos, notamment ses

analystes mais aussi son équipe informatique, pour développer une méthodologie innovante qui permette de répondre à l'un des défis majeurs de notre siècle. « Nous espérons désormais que l'industrie financière dans son ensemble saura faire sa part du travail à l'avenir et contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique », concluait le directeur de la Fondation Ethos lors d'une cérémonie s'étant tenue à l'Université de Neuchâtel.

En 2024, la Fondation Ethos a également soutenu financièrement la publication de « C'est ton argent », le premier livre de Cécile Biccari dont l'ambition et l'objectif est d'expliquer et de sensibiliser les plus jeunes générations aux enjeux de l'économie, de la finance et de l'investissement durable et responsable. Sorti aux éditions HELVTIQ aussi bien en français, en allemand, qu'en anglais, ce livre a reçu un très bon accueil dans les librairies et même un prix lors de la cérémonie de remise des prix MAIA (« Money Awareness and Inclusion Awards »), une initiative mondiale qui vise à promouvoir l'éducation financière en identifiant et en récompensant les projets les plus innovants et les plus percutants.



Qu'est-ce qu'une entreprise ? Comment fonctionnent les banques ? Pourquoi l'argent, et l'usage que l'on en fait, peut changer notre vie, celle des autres, voire le futur de la planète. « C'est ton argent » a pour ambition de répondre à toutes ces questions. Et à beaucoup d'autres.

Le projet n'est pas commun, et certainement pas l'un des plus évidents. Alors comment lui est venu cette idée de parler d'argent avec des enfants ? « Mes enfants me posaient plein de questions sur l'économie et l'argent en général, expliquait alors Cécile Biccari. Or, je me suis rapidement rendu compte qu'il n'existait pas vraiment de livre qui réponde à ces questions. »

Si ce livre est destiné avant tout aux enfants (bien qu'il soit également très instructif pour les parents), Cécile Biccari s'adresse en règle générale davantage aux professionnels de la finance, ou tout du moins au monde des adultes, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux vertus de la finance durable et responsable. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a rejoint Ethos au mois de février 2024 afin, justement, de développer des programmes de formation sur l'investissement responsable destinés aux membres des conseils des institutions de prévoyance.

Participation d’Ethos à des regroupements

Dans la mesure du possible, Ethos participe aux regroupements d’investisseurs et investisseuses permanents et aux organismes actifs dans les domaines d’activités d’Ethos.

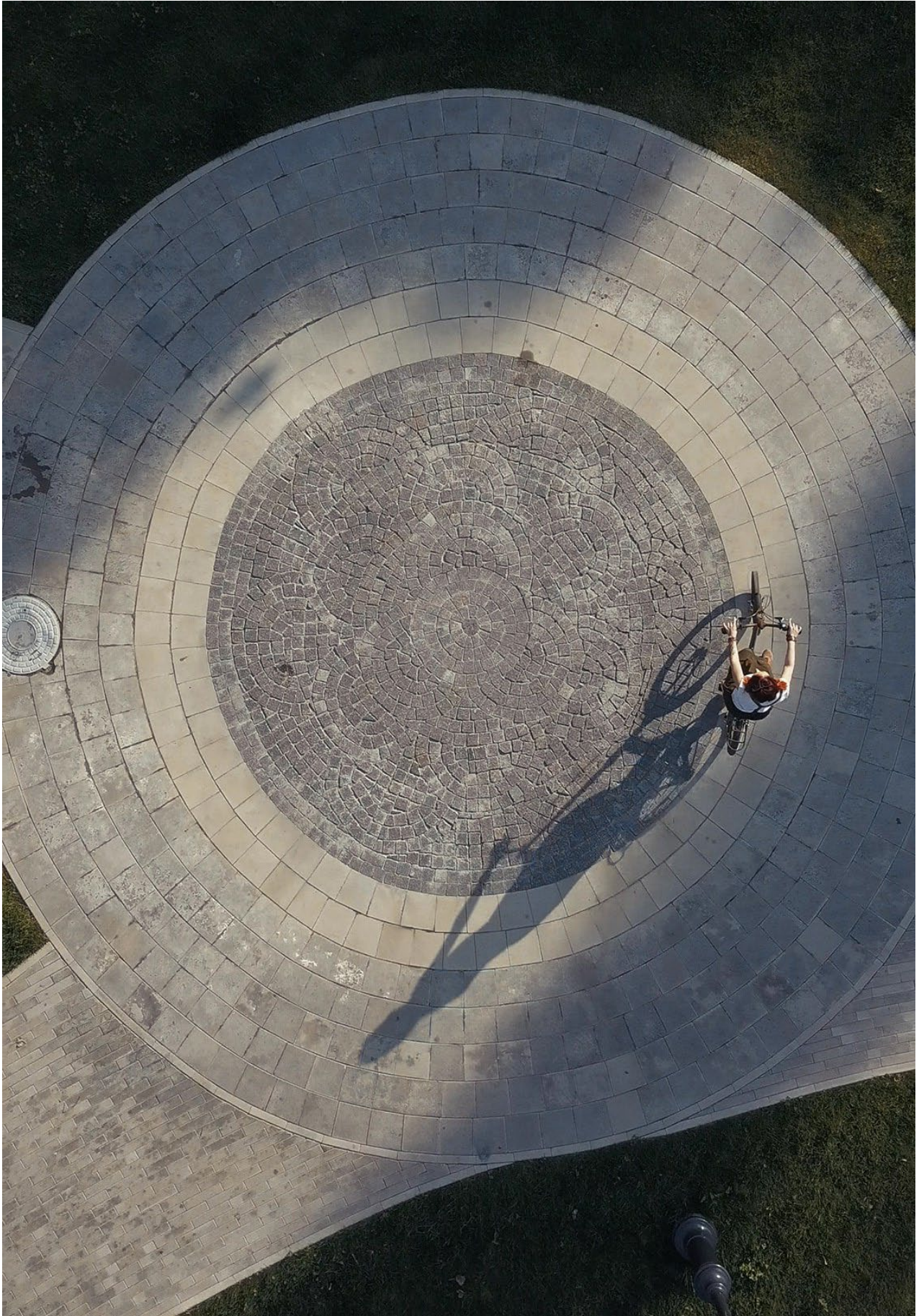
En 2024, Ethos était membre ou participait aux organismes et groupements suivants :

SUISSE

- Association pour l’économie sociale et solidaire (APRES)
www.apres-ge.ch
- Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
www.asip.ch
- Organisation faîtière de l’économie des énergies renouvelables et de l’efficacité énergétique (AEE Suisse)
www.aeesuisse.ch
- proFonds (Association faîtière suisse des fondations et des associations d’utilité publique)
www.profonds.org
- Sustainable Finance Geneva
www.sfgeneva.org
- Swiss Sustainable Finance
www.sustainablefinance.ch
- Transparency International Switzerland
www.transparency.ch

INTERNATIONAL

- Access to Medicine Index
www.accesstomedicineindex.org
- Association éthique et investissement
www.ethinvest.asso.fr
- Association française de gouvernement d’entreprise (AFGE)
www.afge-asso.org
- CDP
www.cdp.net
- CRIC
<https://cric-online.org/>
- Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)
www.eiti.org
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
www.iigcc.org
- Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR)
www.iccr.org
- International Corporate Governance Network (ICGN)
www.icgn.org
- Investor Alliance for Human Rights
www.investorsforhumanrights.org
- Principes pour l’Investissement Responsable
www.unpri.org
- Liberté d’expression et Internet – Reporters sans frontières
www.rsf.org
- Shareholders for Change (SfC)
www.shareholdersforchange.eu
- Sustainable Stock Exchanges Initiative
www.sseinitiative.org





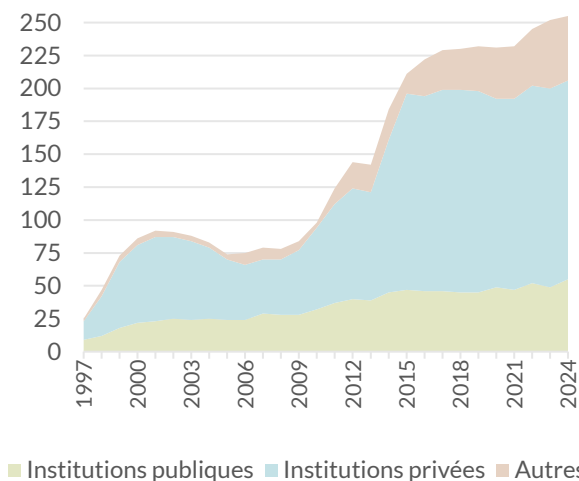
GOUVERNANCE

2. Fondation Ethos

2.1 MEMBRES

Durant l'année 2024, la Fondation a accueilli 10 nouveaux membres. En parallèle, cinq membres ont démissionné et deux membres ont été liquidés. La Fondation Ethos comptait ainsi 255 membres au 31.12.2024 (252 membres à fin 2023). La liste des membres est disponible sur le site internet d'Ethos.

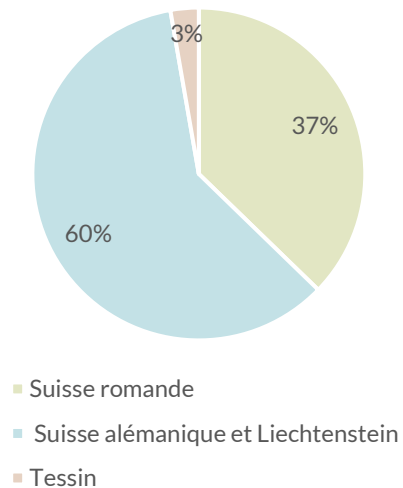
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MEMBRES DEPUIS LA CRÉATION DE LA FONDATION



Les conditions d'admission pour les nouveaux membres sont précisées dans les « Principes d'application pour l'adhésion de nouveaux membres », disponibles sur le site internet. L'adhésion est gratuite, mais les membres doivent respecter les conditions suivantes :

- être une institution de prévoyance en faveur du personnel domiciliée en Suisse, une fondation d'utilité publique ou une institution analogue ;
- être exonérée de l'impôt fédéral direct et de l'impôt anticipé ;
- être impliquée dans la réalisation des buts de la Fondation Ethos, c'est-à-dire satisfaire au moins à l'une des trois conditions suivantes :
 - › avoir souscrit des parts de l'un des compartiments des différents fonds de placement conseillés par Ethos Services ;
 - › être cliente d'Ethos Services ;
 - › contribuer financièrement à la réalisation des buts de la Fondation Ethos.

RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31.12.2024



2.2 BUTS ET STRUCTURE

2.2.1 BUTS

Ethos - Fondation suisse pour un développement durable - a été créée en 1997 à Genève par deux caisses de pension. Les statuts et le règlement d'organisation sont disponibles sur le site internet d'Ethos. La Fondation Ethos poursuit les deux buts suivants :

- favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes du développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise ;
- promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

La Fondation Ethos est une fondation soumise à la surveillance du Département fédéral de l'intérieur. Le conseil de fondation est l'organe suprême. L'Assemblée ordinaire des membres de la Fondation Ethos exerce un rôle consultatif. Elle est convoquée au moins une fois par année dans les six mois suivant la fin de l'exercice. Ses compétences sont définies à l'article 11 des statuts de la Fondation Ethos.

2.2.2 ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES MEMBRES

Au cours de l'exercice 2024, l'Assemblée ordinaire des membres de la Fondation Ethos s'est tenue le 13 juin 2024 à Berne. L'Assemblée des membres a notamment recommandé :

- d'approuver les comptes et le rapport annuel 2023 ;
- de réélire les membres non nommés par les caisses fondatrices. Le conseil de fondation a par la suite nommé Rudolf Rechsteiner président et Aldo Ferrari, représentant de la caisse fondatrice CPPIC, vice-président ;
- d'approuver le rapport de rémunération des instances dirigeantes ;
- d'approuver le rapport de durabilité et climatique ;
- d'élire BDO SA comme nouvel organe de révision pour un mandat d'une année.

Les procès-verbaux des Assemblées ordinaires des membres des années précédentes sont disponibles sur le site internet d'Ethos.

2.2.3 CODES ET DÉCLARATIONS

La Fondation Ethos est signataire des documents suivants :

- Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP)
› www.asip.ch
- Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise
› www.economiesuisse.ch
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
› www.unpri.org
- Swiss Stewardship Code
› https://www.am-switzerland.ch/assets/content/files/2023_10_04_Swiss-Stewardship_Code_final.pdf
- UN Global Compact
› www.unglobalcompact.org

2.3 CONSEIL DE FONDATION

Les membres du conseil de fondation sont élus par cooptation pour des mandats d'une année et sont rééligibles, conformément à l'article 8 des [statuts](#). L'Assemblée des membres formule des recommandations à ce sujet. Par ailleurs, les deux institutions fondatrices (CPEG¹ et CPPIC²) nomment chacune un représentant au conseil de fondation.

En outre, un membre du conseil de fondation siège au sein du conseil d'administration d'Ethos Services SA en tant que représentant de la Fondation Ethos.

COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2024

MEMBRE	FONCTION	ANNÉE DE NAISSANCE	AU CONSEIL DEPUIS
Rudolf Rechsteiner	Président	1958	2018
Aldo Ferrari	Vice-président	1962	2016
Marc Chesney	Membre	1959	2020
Cornelia Diethelm	Membre	1972	2020
Jacques Folly	Membre	1958	2018
Laura Sadis	Membre	1961	2020
Anne Troillet	Membre	1967	2022

Les CV détaillés et actualisés sont disponibles sur le site internet d'Ethos.



RUDOLF RECHSTEINER

(1958, Suisse)

Président du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Économiste (Dr. rer. pol.), Consultant indépendant
- Membre du conseil d'administration des Services Industriels Bâlois
- Membre du conseil d'administration de la Caisse de pension de Bâle-Ville

¹ Caisse de prévoyance de l'État de Genève : <https://www.cpeg.ch/>

² Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction : <http://www.ccb.ch/subsites/cppic/index.php>



ALDO FERRARI

(1962, Suisse)

Membre du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2016 en tant que représentant de la caisse fondatrice Caisse Paritaire de Prévoyance de l'Industrie et de la Construction (CPPIC)

Vice-président du conseil de fondation depuis juin 2018

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Coresponsable de la direction du secteur des arts et métiers d'Unia (jusqu'en 2024)
- Président du conseil de fondation de la Caisse de pensions Unia
- Président du conseil de fondation de la CIEPP (Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle)
- Président du conseil de la Fondation RESOR (jusqu'en septembre 2024)
- Président du conseil de la Fondation de la Métallurgie Vaudoise du Bâtiment
- Vice-président du conseil de la Fondation Proparis
- Vice-président du conseil de la Fondation de Prévoyance de la Métallurgie du Bâtiment Genève
- Vice-président du conseil de fondation de la CPPIC
- Vice-président du conseil de Spida Fondation de prévoyance
- Membre du conseil de la Fondation institution supplétive LPP
- Membre du conseil de la Fondation 2ème pilier swissstaffing
- Membre du conseil d'administration de Spida Assurances sociales



MARC CHESNEY

(1959, Suisse)

Membre indépendant du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2020

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Professeur de finances mathématiques à la faculté d'économie de l'Université de Zurich (jusqu'en juillet 2024)
- Professeur émérite à l'Université de Zurich (depuis août 2024)



CORNELIA DIETHELM

(1972, Suisse)

Membre indépendante du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2020

Représentante de la Fondation Ethos au conseil d'administration d'Ethos Services

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Propriétaire et directrice générale de Shifting Society AG
- Copropriétaire de Datenschutzpartner AG
- Fondatrice du Centre for Digital Responsibility (CDR)
- Membre du conseil d'administration de Metron AG
- Membre du conseil d'administration de Sparkasse Schwyz AG
- Responsable de filière d'études et chargée de cours à la Haute école de gestion de Zurich



JACQUES FOLLY

(1958, Suisse)

Membre du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2018 en tant que représentant de la caisse fondatrice Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG)

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Administrateur et consultant indépendant, conseiller
- Membre de commissions et d'associations de soutien à l'entrepreneuriat, ainsi que de comités de valorisation des artisans et des commerçants
- Expert rattaché à l'Union des cadres supérieurs de l'administration cantonale genevoise
- Ancien attaché au développement économique du commerce de la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation du canton de Genève
- Ancien membre du comité de la CPEG en tant que représentant des employés



LAURA SADIS

(1961, Suisse)

Membre indépendante du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2020

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Présidente de la Fondazione Ticinese per la Ricerca sul Cancro
- Membre du conseil de fondation de la Internationale Balzan Stiftung – Fonds jusqu'au 31.12.2024
- Membre du conseil de fondation de la Fondazione Internazionale Balzan – Premio jusqu'au 31.12.2024
- Membre du conseil d'administration de la Mobilière
- Membre du conseil d'administration de Sostare
- Membre du Comité international de la Croix-Rouge
- Membre du comité de l'association Mouvement européen Suisse (jusqu'en mai 2024)



ANNE TROILLET

(1967, Suisse)

Membre du conseil de fondation d'Ethos depuis juin 2022 en tant que représentante de Favia, la fondation de prévoyance de l'ordre des avocats de Genève et de leur personnel

Activité professionnelle et principaux mandats :

- Avocate associée au sein de Troillet Balzan Avocats, étude d'avocats spécialisée en droit du travail, de la prévoyance professionnelle et des assurances sociales et privées
- Membre du Comité d'audit de l'Université de Genève

2.3.1 ACTIVITÉS

Le tableau ci-dessous présente le nombre de séances du conseil de fondation, ainsi que la participation individuelle aux séances de chacun des membres.

Tout au long de l'année, le conseil de fondation a régulièrement été informé par la direction de l'évolution des activités. Lors de la séance stratégique annuelle, tenue conjointement avec le conseil d'administration d'Ethos Services SA, une réflexion a été menée sur le positionnement de la Fondation Ethos et son engagement au sein de la société civile, ainsi que sur les orientations stratégiques à moyen et long terme de la société Ethos Services.

PARTICIPATION AUX SÉANCES 2024

MEMBRE	SÉANCES ORDINAIRES	SÉANCES EXTRA-ORDINAIRES
Rudolf Rechsteiner	6/6	-
Aldo Ferrari	6/6	-
Marc Chesney	6/6	-
Cornelia Diethelm	6/6	-
Jacques Folly	6/6	-
Laura Sadis	6/6	-
Anne Troillet	6/6	-
TOTAL DE SÉANCES	6*	-

* dont une séance de deux jours tenue conjointement avec le conseil d'administration d'Ethos Services en septembre 2024 et deux autres séances conjointes en mars et décembre 2024

2.4 DIRECTION ET ADMINISTRATION

2.4.1 COMPOSITION

La direction de la Fondation Ethos est assurée par un directeur.



VINCENT KAUFMANN

(1980, Suisse)

Directeur

Vincent Kaufmann est directeur de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services depuis 2015. Il a rejoint Ethos en 2004 comme Corporate Governance Analyst, puis il a travaillé successivement comme Senior Analyst et Deputy Head Corporate Governance. Depuis 2011, il a été membre de la direction d'Ethos Services, responsable en particulier de la gestion de fortune, et directeur adjoint depuis 2013.

De 2014 à octobre 2022, il a siégé au conseil d'administration du consultant en vote Proxinvest SAS à Paris et, depuis juin 2019, il est membre du comité de Swiss Sustainable Finance.

2.4.2 FONCTIONNEMENT

L'administration de la Fondation Ethos est assurée, sur mandat, par le secrétariat d'Ethos Services SA. La Fondation Ethos lui verse 37'000 francs par année pour les frais administratifs et le loyer. Par ailleurs, Ethos Services SA a le droit d'utiliser la marque « Ethos » contre un montant forfaitaire calculé en pourcentage du chiffre d'affaires réalisé en lien avec la marque, soit 423'548 francs en 2024.

2.5 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

2.5.1 CONSEIL DE FONDATION

Les honoraires du conseil de fondation d'Ethos ont été fixés par lui-même. Le rapport de rémunération fait l'objet d'un vote consultatif à l'Assemblée ordinaire des membres de la Fondation.

Le président du conseil de fondation d'Ethos reçoit 30'000 francs annuellement par taux d'activité de 10 %. Sa charge de travail est estimée en 2024 à un taux d'activité de 30 % d'un plein temps. Le vice-président du conseil de fondation reçoit une indemnité supplémentaire de 3000 francs par an.

Les autres membres du conseil de fondation d'Ethos reçoivent un forfait annuel de 3000 francs, ainsi qu'une rémunération par séance à laquelle ils participent. Cette rémunération est fonction de la durée de la séance :

Séance < 3 heures :	CHF 750
Séance de 3 à 5 heures :	CHF 1125
Séance > 5 heures :	CHF 1500

HONORAIRES VERSÉS AU CONSEIL DE FONDATION EN 2024

MEMBRE	HONORAIRES
Rudolf Rechsteiner	CHF 90'000
Aldo Ferrari	CHF 12'000
Marc Chesney	CHF 9'000
Cornelia Diethelm*	CHF 6'563
Jacques Folly	CHF 9'000
Laura Sadis	CHF 9'000
Anne Troillet	CHF 9'000
TOTAL	CHF 144'563

* pour les séances conjointes entre le conseil de fondation d'Ethos et le conseil d'administration d'Ethos Services SA, C. Diethelm, qui siège aux deux conseils, reçoit 50 % des honoraires de séance par conseil

DIRECTION

Le directeur de la Fondation Ethos a un contrat de travail avec Ethos Services SA et est rémunéré par cette dernière (voir chapitre 2.5 Rapport de rémunération dans le rapport 2024 d'Ethos Services SA).

2.6 PARTICIPATION

La Fondation Ethos possède la majorité du capital de la société Ethos Services SA.

Par ailleurs, la Fondation Ethos détient un portefeuille comprenant en principe une action de chaque société comprise dans l'indice boursier suisse SPI. Ces titres permettent à la Fondation Ethos de représenter d'autres actionnaires pour l'exercice des droits de vote en assemblée générale. Les titres sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre la valeur d'acquisition et la valeur boursière. Au 31.12.2024, la valeur comptable du portefeuille était de 75'190 francs (valeur boursière : 221'084 francs).

2.7 ORGANE DE RÉVISION

La révision des comptes de la Fondation Ethos et de la société Ethos Services est assurée par BDO SA à Genève depuis 2024. L'organe de révision a un mandat annuel.

Pour l'exercice 2024, les honoraires de révision se sont élevés à 8000 francs pour les comptes de la Fondation Ethos et à 22'000 francs pour les comptes d'Ethos Services SA.

2.8 POLITIQUE D'INFORMATION

Les différents documents officiels sont disponibles sur notre site internet, ainsi que sur demande auprès du secrétariat de la Fondation Ethos :

Siège

Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich

Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch

www.ethosfund.ch

T +41 58 201 89 89



ÉTATS FINANCIERS 2024

3. Résultats 2024

3.1 COMPTES DE LA FONDATION ETHOS

Au cours de l'exercice 2024, les revenus de la Fondation Ethos ont diminué, notamment du fait d'un plus faible dividende versé par Ethos Services SA au titre de l'exercice 2023.

Les dépenses de la Fondation Ethos ont légèrement augmenté en 2024, principalement en raison du développement du programme de formation. La Fondation Ethos a dégagé un bénéfice net de 68'712 francs (2023 : bénéfice net de 477'597 francs). Le total du bilan s'élève à 3'546'854 francs au 31.12.2024 (+5 % par rapport à l'année précédente).

Au 31.12.2024, la réserve légale s'élève à 1'200'000 francs, dont 1'000'000 francs sont immobilisés dans le capital de la société Ethos Services SA.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

RÉPARTITION DU RÉSULTAT		
Résultat de l'exercice 2024	CHF	68'712
Report de l'exercice précédent	CHF	2'197'180
Report sur nouvel exercice	CHF	2'265'892

4. Comptes de la Fondation Ethos

FONDATION ETHOS - COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 2024

EN CHF	NOTES	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droit d'utilisation de la marque Ethos		423'548	339'801
Dividende d'Ethos Services SA		350'000	820'000
Total des produits d'exploitation		773'548	1'159'801
CHARGES D'EXPLOITATION			
Honoraires et frais du conseil de fondation		(178'810)	(174'846)
Consultants		(364'283)	(309'320)
Frais administratifs		(142'963)	(155'652)
Total des charges d'exploitation		(686'057)	(639'818)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		87'491	519'983
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers		12'800	4'012
Charges financières		(2'517)	(1'672)
Total des charges et produits financiers, net		10'283	2'340
CHARGES ET PRODUITS HORS PÉRIODE			
Charges hors période	7	0	(1'623)
Produits hors période	7	438	0
Total des charges et produits hors période		438	(1'623)
Résultat avant impôts		98'212	520'700
Impôts		(29'500)	(73'103)
Résultat de l'exercice		68'712	447'597
Report de l'exercice précédent		2'197'180	1'749'583
RÉSULTAT AU BILAN		2'265'892	2'197'180

FONDATION ETHOS – BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

EN CHF	NOTES	31.12.2024	31.12.2023
ACTIF			
Liquidités	1	1'550'548	2'117'818
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	2	497'568	305'040
Compte courant Ethos Services SA	3	423'548	28'552
Actif circulant		2'471'664	2'451'409
Titres à long terme, net	5	75'190	76'292
Participation	6	1'000'000	1'000'000
Actif immobilisé		1'075'190	1'076'292
TOTAL DE L'ACTIF		3'546'854	3'527'701
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		1'544	7'210
Passifs de régularisation	4	29'418	73'311
Capitaux étrangers à court terme		30'962	80'521
Capital de la Fondation		50'000	50'000
Réserve légale issue du capital		1'200'000	1'200'000
Résultat des exercices précédents		2'197'180	1'749'583
Résultat de l'exercice		68'712	447'597
Capitaux propres		3'515'892	3'447'180
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3'546'854	3'527'701

FONDATION ETHOS – FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE 2024

EN CHF	2024	2023
Résultat de l'exercice	68'712	447'597
VARIATIONS NON-OPÉRATIONNELLES		
Revenus sur participation	(350'000)	(820'000)
Revenus sur titres	(3'762)	(3'687)
VARIATIONS SANS INCIDENCE SUR LES LIQUIDITÉS		
Résultat sur vente de titres	623	(18)
VARIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT NET		
Variation des débiteurs	(192'528)	505'648
Variation compte courant Ethos Services SA	(394'996)	83'000
Variation des créanciers	(5'666)	(9'564)
Variation des passifs de régularisation	(43'893)	(60'172)
Flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle	(921'510)	142'804
Acquisition de titres	(112)	(254)
Cession de titres	591	0
Revenus sur participation	350'000	820'000
Revenus sur titres	3'762	3'687
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	354'241	823'433
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	0	0
Liquidités en début d'exercice	2'117'818	1'151'581
Liquidités en fin d'exercice	1'550'548	2'117'818
VARIATION DES LIQUIDITÉS	(567'270)	966'237

FONDATION ETHOS – ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTES GÉNÉRALES																										
A.	Les états financiers sont établis selon le droit comptable suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.																									
B.	Le siège de la Fondation se situe à Lancy.																									
C.	La Fondation atteste que la moyenne annuelle des emplois à plein temps n'est pas supérieure à 10 en 2024 et 2023.																									
D.	Aucun événement postérieur à la clôture n'a eu lieu.																									
NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET FLUX DE TRÉSORERIE																										
1.	Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.																									
2.	Les débiteurs sont comptabilisés à leur valeur nominale. Aucun ducroire n'est comptabilisé, car aucune créance douteuse n'est détectée.																									
3.	Le compte courant avec Ethos Services SA correspond à des créances résultant de droits d'utilisation de la marque Ethos.																									
4.	Les actifs et passifs de régularisation servent à la délimitation périodique du compte de résultat des charges et produits. Ils regroupent les éléments principaux suivants : Actifs de régularisation (les charges payées d'avance et les produits à recevoir) : • variation pour provision d'impôts 2024 • cotisations payées d'avance Passifs de régularisation (les charges à payer et les produits reçus d'avance) : • honoraires de comptabilité, fiscalité et de révision pour l'année 2024 • honoraires juridiques pour l'année 2024																									
5.	Portefeuille de titres détenus à long terme comptabilisé à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition (2024 : 75'190 francs – 2023 : 76'292 francs) et la valeur de marché (2024 : 221'084 francs – 2023 : 210'783 francs).																									
6.	Participation et droit de vote dans la société Ethos Services SA (2024 et 2023 : 69.64 %), dont le but est d'assurer des mandats de conseil avec des critères de développement durable, ainsi que des services en matière de gouvernance d'entreprise (2024 et 2023 : 1'000'000 francs). Le siège d'Ethos Services SA se situe à Lancy.																									
7.	Les charges et produits hors période sont composés des éléments suivants : <table><tr><th></th><th>2024</th><th>2023</th></tr><tr><td>Impôts hors période</td><td>0</td><td>(1'367)</td></tr><tr><td>Ajustement impôt anticipé</td><td>0</td><td>(256)</td></tr><tr><td>Charges hors période</td><td>0</td><td>(1'623)</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Impôts hors période</td><td>341</td><td>0</td></tr><tr><td>Redistribution taxe CO₂</td><td>96</td><td>0</td></tr><tr><td>Produits hors période</td><td>438</td><td>0</td></tr></table>			2024	2023	Impôts hors période	0	(1'367)	Ajustement impôt anticipé	0	(256)	Charges hors période	0	(1'623)				Impôts hors période	341	0	Redistribution taxe CO ₂	96	0	Produits hors période	438	0
	2024	2023																								
Impôts hors période	0	(1'367)																								
Ajustement impôt anticipé	0	(256)																								
Charges hors période	0	(1'623)																								
Impôts hors période	341	0																								
Redistribution taxe CO ₂	96	0																								
Produits hors période	438	0																								

FONDATION ETHOS – RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de Fondation de Ethos - Fondation suisse pour un développement durable, Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Ethos - Fondation suisse pour un développement durable (la fondation), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 25 à 28) sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre Point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport en date du 25 avril 2024, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Tél. +41 22 322 24 24
www.bdo.ch
geneve@bdo.ch

BDO SA
Rte de Meyrin 123
Case postale 150
1215 Genève 15

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 20 mars 2025

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-Réviseur agréé

Zoé Imhof
Expert-Réviseur agréé
Réviseur responsable

Siège
Place de Pont-Rouge 1
Case postale 1051
1211 Genève 26

Bureau de Zurich
Glockengasse 18
8001 Zurich

info@ethosfund.ch
www.ethosfund.ch
T +41 58 201 89 89